

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 12 mai 2009 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry et Guylaine Richer, MM. Michel Arcand et Pierre Bertrand, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Elisa Rietzschel, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. adj. par int., ainsi que Mmes Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Hélène Farsa, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lucie Ouellette, Johanne Roy, MM. Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, commissaires.

Mme Karine Lefrançois a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Mme Guylaine Richer, présidente, ayant prévenu de son retard, les commissaires présents forment quorum sous la présidence de M. Michel Arcand, vice-président.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-090512-2166

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 14 avril 2009.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-090512-2167

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Expulsion d'un élève; (huis clos)
5. Probations de gestionnaire;

6. Nominations de gestionnaire; (huis clos)
7. Plan d'organisation des directions d'école 2009-2010;
8. Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements 2009-2010;
9. Mise à jour du répertoire des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie;
10. Travaux dans nos établissements :
 - 10.1 Réaménagement et rénovation de la bibliothèque : Polyvalente Sainte-Thérèse – nomination d'un architecte;
 - 10.2 Remplacement des portes et fenêtres : école Le Rucher (annexe) – adjudication de contrat;
 - 10.3 Réfection de la toiture : école Sauvé - adjudication de contrat;

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n^o CE-090512-2168

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 35.

Mme Guylaine Richer occupe son siège à 19 h 45.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CE-090512-2169

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 35

EXPULSION D'UN ÉLÈVE

Résolution n^o CE-090512-2170

ATTENDU qu'en vertu de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire peut, à la demande d'une direction d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles;

ATTENDU que le conseil des commissaires a délégué par règlement au comité exécutif le pouvoir d'expulser un élève des écoles (rés. n^o CC-010926-1095);

ATTENDU le cadre de gestion sur l'accessibilité aux services éducatifs adopté par le conseil des commissaires, lequel traite de l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire (rés. n^o CC-031014-1680);

ATTENDU les dispositions prévues au paragraphe 7 de ce cadre de gestion;

ATTENDU les événements survenus et le non-respect du cadre scolaire et le refus de collaborer au support mis en place par l'école;

ATTENDU la récidive constatée dans les agissements de l'élève;

ATTENDU la demande de la direction de l'école secondaire des Patriotes et de la direction générale à l'effet d'expulser l'élève des écoles de la commission scolaire;

ATTENDU que l'élève et ses parents ont été entendus par le comité exécutif;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'EXPULSER l'élève (nom) de toutes les écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles pour l'année scolaire 2008-2009, ainsi que pour l'année scolaire 2009-2010, étant entendu que toute réadmission éventuelle de l'élève dans une école de la commission scolaire devra être approuvée par le comité exécutif;

D'AUTORISER l'élève à se présenter aux examens de fin d'année, selon les modalités déterminées par la commission scolaire;

DE SIGNALER la présente décision au directeur de la protection de la jeunesse, conformément à l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté

PROBATIONS DE GESTIONNAIRE

La direction générale dépose son rapport sur la probation de 10 gestionnaires. Elle indique que Mmes Chantal Babineau, directrice, école au Cœur-du-Boisé, Isabelle Cloutier, directrice, école secondaire Lucille-Teasdale, Suzie Lafontaine, directrice, école Clair Matin, Francine Leblanc, directrice, école Cœur à cœur, l'Alternative, Annette Méthot, directrice adjointe, école de la Renaissance, Carole Roy, directrice adjointe, école Alpha, Jocelyne Pigeon, coordonnatrice, Service de la formation générale des jeunes, MM. Denis Charbonneau, directeur, école Curé-Paquin, Éric Filiatrault, directeur adjoint, école secondaire Rive-Nord et Martin Lafrenière, directeur, école Sauvé, ont accompli cette étape avec succès.

HUIS CLOS

Résolution n^o CE-090512-2171

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CE-090512-2172

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 45.

NOMINATION DE GESTIONNAIRE – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE

Résolution n^o CE-090512-2173

ATTENDU le processus de promotion s'adressant aux directions et directions adjointes d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE NOMMER Mme Diane Sirois à un poste de direction d'école primaire avec direction adjointe;

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, Mme Diane Sirois sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

NOMINATION DE GESTIONNAIRE – DIRECTION D'ÉCOLE SECONDAIRE

Résolution n^o CE-090512-2174

ATTENDU le processus de promotion s'adressant aux directions et directions adjointes d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE NOMMER Mme Sylvie Lebeau à un poste de direction d'école secondaire;

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, Mme Sylvie Lebeau sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

PLAN D'ORGANISATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE 2009-2010

Résolution n^o CE-090512-2175

ATTENDU qu'en vertu des délégations de pouvoirs du conseil des commissaires, le comité exécutif a le pouvoir d'approuver le plan d'organisation des gestionnaires des services et des établissements proposé par le directeur général;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des directeurs d'école des Laurentides, en vertu de la politique locale de gestion des cadres d'école;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

D'ADOPTER le plan d'organisation des directions d'école pour l'année

scolaire 2009-2010, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 183.

Adopté

PLAN D'ORGANISATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES ET DES ÉTABLISSEMENTS 2009-2010

Résolution n^o CE-090512-2176

ATTENDU que le conseil des commissaires a délégué au comité exécutif le pouvoir d'approuver le plan d'organisation des gestionnaires des services et des établissements proposé par le directeur général;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec, conformément à la politique locale de gestion des administrateurs;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le plan d'effectif 2009-2010 des administrateurs des services et des établissements, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 184.

Adopté

MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES FIRMES PROFESSIONNELLES

Résolution n^o CE-090512-2177

ATTENDU l'article 3.2.2 de la politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE PROCÉDER à la mise à jour du répertoire des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie de la commission scolaire, en retirant la firme d'architecture Denis Berthiaume Architecte de la section « *Territoire de la Commission scolaire* ».

Adopté

RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE À LA PST

Résolution n^o CE-090512-2178

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réaménagement et rénovation de la bibliothèque à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que le projet est évalué à 400 000 \$;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en architecture pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE RETENIR la firme Laurence Hettel Architecte pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement et rénovation de la bibliothèque à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à

signer ledit contrat et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES - ÉCOLE LE RUCHER

Résolution n^o CE-090512-2179

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Bouré Therrien Architectes;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de remplacement des portes et fenêtres à l'école Le Rucher (annexe), à l'entrepreneur général Construction Buram inc. pour la somme de 268 191 \$, toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

RÉFECTION DE LA TOITURE - ÉCOLE SAUVÉ

Résolution n^o CE-090512-2180

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de François Grenon, architecte;

Il est proposé par Mme East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la toiture (bassin A-1) à l'école Sauvé, à l'entrepreneur général J. Raymond Couvreur inc. pour la somme de 249 307,01 \$, toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-090512-2181

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 10.

Guylaine Richer, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général